

**520 - Gestion des collèges**

**Proposition de programmation pluriannuelle  
d'investissement complémentaire pour  
les collèges 2018-2021 et de lancer une  
démarche d'évaluation de la carte scolaire**

**Rapport n° CD/2018/022**

**Service Chef de file :**

J4-Immobilier

**Service(s) associé(s) :**

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a affirmé, en séance plénière du 20 mars 2017, son engagement fort pour construire l'avenir des collégiens Bas-rhinois en adoptant une stratégie globale : le Plan « Actions Educatives et collèges ».

Cette stratégie départementale porte tant sur des actions éducatives en faveur des 44 500 collégiens scolarisés dans les 90 collèges publics bas-rhinois que sur la qualité du cadre éducatif. Pour être pleinement efficace, elle se traduit également par le déploiement d'une démarche de proximité, qui associe l'ensemble des acteurs et mobilise tous les facteurs de réussite locaux autour de Projets Educatifs Partagés et Solidaires (PEPS).

Ce plan s'appuie également sur un engagement financier conséquent du Département à travers une programmation pluriannuelle d'investissement, initialement envisagé à hauteur de 60 millions d'euros sur la période 2017-2020.

Il est proposé de renforcer cette action par l'intégration de 18 nouveaux établissements publics dans ce dispositif, sur la base d'un engagement complémentaire du Département de plus de 55 millions d'euros, et d'établir une programmation en faveur des établissements privés à hauteur de 600 000 € par an.

Enfin, il est proposé que cet engagement soit complété par l'évaluation et l'adaptation de la carte scolaire permettant une meilleure répartition des effectifs tout en favorisant une mixité scolaire et sociale.

Le Plan « Actions éducatives et Collèges », adopté par le Conseil Départemental du Bas-Rhin en séance plénière le 20 mars 2017 (rapport n°CD/2017/007), constitue un engagement fort du Département du Bas-Rhin pour construire l'avenir des jeunes Bas-Rhinois.

Cette stratégie départementale porte tant sur des actions éducatives en faveur des 44 500 collégiens scolarisés dans les 90 collèges publics bas-rhinois que sur la qualité du cadre éducatif.

Pour être pleinement efficace, elle se traduit également par le déploiement d'une démarche de proximité qui associe l'ensemble des acteurs et mobilise tous les facteurs de réussite locaux autour de Projets Educatifs Partagés et Solidaires (PEPS).

Trois grands principes guident cette stratégie :

- renforcer l'égalité des chances ;
- donner des opportunités à chacun ;
- favoriser la construction de futurs citoyens autonomes et engagés au sein de l'établissement, ainsi qu'au-delà, sur le territoire et dans leur environnement familial et sociétal.

Le présent rapport vise à proposer de poursuivre cet engagement en faveur des collégiens, notamment au travers d'un plan pluriannuel d'investissement complémentaire pour 2018-2021. Il vise également à proposer un cadre pour l'évolution de la carte scolaire sur le Bas-Rhin pour pouvoir anticiper les adaptations éventuellement rendues nécessaires par les évolutions démographiques et les préoccupations de mixité sociale.

## **1) Proposition de programme pluriannuel d'investissement complémentaire 2018-2021 pour les collèges du Bas-Rhin**

### a) 18 projets nouveaux identifiés

Malgré la forte contrainte budgétaire qui pèse sur la collectivité, le Département du Bas-Rhin a affirmé sa volonté d'offrir à tous les collégiens du Bas-Rhin les conditions matérielles d'une scolarité réussie.

C'est ainsi que le Conseil départemental a décidé lors de sa session plénière du 20 mars 2017 de renforcer l'action du Département au bénéfice des établissements scolaires qui n'ont pas encore fait l'objet d'une restructuration d'envergure, au travers d'une programmation pluriannuelle d'investissement ambitieuse à hauteur de 15 millions d'euros par an jusqu'à la fin du mandat (soit 60 millions d'euros sur la période 2017-2020).

Cette programmation s'appuie sur des projets de restructurations durables, répondant aux différentes réglementations en vigueur (ADAP, sécurité-incendie, ERP,...) et aux attentes fonctionnelles des usagers, tout en proposant des locaux performants sur le plan énergétique, sobres, faciles d'entretien, aux coûts d'exploitation optimisés.

Il est proposé décider de renforcer cette action par l'intégration de 18 nouveaux établissements dans ce dispositif, sur la base d'un engagement complémentaire à hauteur de 55,3 millions d'euros, pouvant permettre le lancement des travaux avant la fin du mandat, correspondant à une dépense réelle supplémentaire de l'ordre de 31 millions d'euros sur la période 2018-2021.

Le détail des opérations est précisé en annexe 1 du présent rapport.

Pour la grande majorité des 18 collèges publics concernés, les travaux envisagés portent sur la mise en accessibilité et la rénovation thermique des enveloppes (façades et toitures). Certains collèges pourraient bénéficier de restructuration fonctionnelle intérieure et d'autres de sécurisation ou de mise en conformité réglementaire. La restructuration partielle de la cité scolaire André Maurois de Bischwiller pourra apporter une réponse immobilière à la fusion des deux collèges (Maurois et ex-Saut du Lièvre) mise en œuvre depuis la rentrée de septembre 2017.

### b) Trois projets complémentaires à l'étude

Pour ce qui concerne spécifiquement le collège **Katia et Maurice KRAFT situé à Eckbolsheim**, il convient de préciser que cet établissement est situé en zone inondable

et nécessite une restructuration et mise aux normes complète. Par ailleurs, le nombre de collégiens accueillis dépasse les capacités du collège (+ 10 %).

Dans ces conditions, il est d'ores et déjà proposé d'acter le principe de la reconstruction du collège sur site ou sur un autre site, répondant aux critères suivants :

- Une surface disponible conséquente (15 000 à 20 000 m<sup>2</sup> pour accueillir le collège avec une capacité d'accueil plus importante (200 places), ainsi qu'un gymnase (si reconstruction sur un autre site) ;
- Une implantation permettant des mutualisations avec d'autres sites (restaurant scolaire, chaufferie...) ;
- Une proximité par rapport au site actuel du collège.

Il est proposé que le programme définitif de restructuration de ce collège soit co-construit avec la communauté éducative et les communes concernées, soumis à l'approbation de la Commission Permanente.

Par ailleurs, le **collège Solignac** situé dans le quartier du Neuhof à Strasbourg connaît une sous-occupation structurelle et des difficultés d'attractivité majeures. Il s'agit pour le Département de le rendre plus ouvert et plus innovant dans ses méthodes éducatives et pédagogiques. Il est proposé de décider d'intégrer sa réhabilitation dans le contexte du programme de rénovation urbaine porté par l'Eurométropole de Strasbourg autour de l'école du Ziegelwasser. Le collège participe pleinement à l'attractivité du quartier et ces deux projets, la restructuration du collège Solignac et de l'école Ziegelwasser, pourraient être menés de manière conjointe pour constituer un dossier labellisé par l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).

Comme pour toutes les opérations d'ampleur conduites par le Département, il conviendra d'agir tant sur les conditions matérielles d'une scolarité réussie que sur le projet éducatif. Dès lors et sous réserve d'une labellisation ANRU, il est proposé que la réhabilitation du collège Solignac soit conduite dans une préoccupation d'excellence, c'est-à-dire :

- en permettant la mise en place de méthodes pédagogiques innovantes et la continuité pédagogique entre l'école et le collège (pour renforcer la cohérence du cycle 3 du CM1 à la 6<sup>ième</sup>) ;
- en mobilisant des actions éducatives nouvelles en lien avec le Vaisseau, en matière de sciences et de mathématiques ;
- en favorisant la co-construction avec les familles, la communauté éducative, les associations... ;
- en fédérant ces acteurs autour d'un projet éducatif partagé et solidaire (PEPS) ;
- en cherchant les mutualisations avec l'école Ziegelwasser (équipements sportifs, restaurant scolaire,...).

Il est proposé que ce projet soit soumis à l'approbation de la Commission permanente une fois précisément défini avec l'EMS, l'Education nationale et les acteurs locaux.

## **2) La proposition d'une nouvelle campagne d'investissement en faveur des collèges privés sous-contrat du Département**

Le Département du Bas-Rhin compte 13 collèges privés sous contrat d'association (6 563 élèves) dans le Bas-Rhin pour lesquels le Département apporte un financement à leurs dépenses de fonctionnement.

Le soutien aux dépenses d'investissement ne relève pas d'une obligation mais d'une possibilité qui est offerte (articles L.151-4/L.442-16 du Code de l'éducation). Ainsi, depuis 2015 et pour répondre aux contraintes budgétaires, le Département avait choisi de ne plus soutenir l'investissement dans les collèges privés.

Il est néanmoins proposé de relancer une campagne d'investissement en complément de celle initiée en faveur des collèges publics en 2017.

L'aide aux collèges privés s'appuie sur une délibération du Conseil Général datant du 29 janvier 1991 : cette dernière fixe l'aide du Département à 30% du montant TTC des travaux subventionnables.

Pour cette nouvelle campagne, il est proposé de prioriser le soutien du Département aux travaux de mise en accessibilité des établissements, aux travaux d'isolation permettant une économie d'énergie, aux travaux liés à la sécurité des élèves ainsi qu'aux travaux de câblage numérique.

Le Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN) doit pouvoir donner son avis préalable sur l'opportunité de ce type de subventions, notamment eu égard au plafond de subventions publiques à ne pas dépasser. Il se réunit en général au mois d'avril ou de mai.

Aussi, il est proposé que l'ouverture de cette campagne d'investissement pour l'année 2019 de viser le 31 janvier 2019 pour date butoir de dépôt des dossiers de demandes de subvention et avril 2019 pour l'avis de la CAEN.

600 000 € annuels sont proposés pour cette campagne d'investissement de 2019 à 2021.

### **3) Proposition d'évaluation de la carte scolaire pour une meilleure répartition des effectifs**

#### a) Les enjeux de la carte scolaire

La carte scolaire permet au Département de répartir de manière optimale les effectifs collégiens dans les 90 collèges publics, selon le lieu de résidence des élèves et le principe d'un collège par secteur de recrutement.

L'affectation individuelle des collégiens relève quant à elle de la compétence exclusive du directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN-Etat). Ce dernier peut, à la demande des parents, décider d'accorder une dérogation, dans la limite des places disponibles dans un autre collège situé en-dehors du secteur de recrutement.

La carte scolaire permet de viser plusieurs objectifs :

- accueillir dans chaque collège des effectifs d'élèves correspondant à sa capacité d'accueil ;
- maîtriser les effectifs des établissements permettant une gestion et une vie scolaire optimales ;
- assurer une mixité scolaire et sociale : c'est le degré avec lequel des établissements scolarisent, en leur sein, des élèves de milieux sociaux différents. L'enjeu est de permettre à chaque enfant, d'accéder, quelles que soient ses origines, aux mêmes conditions de scolarisation. Il existe en effet une corrélation très forte entre la réussite scolaire et l'origine sociale. La concentration, dans un même établissement, d'enfants issus de milieux sociaux dits défavorisés, peut devenir une difficulté pour tous ceux qui y sont rassemblés et, donc, nuire à leur future intégration économique ;

- obtenir une proximité géographique entre les domiciles des élèves et le lieu du collège compte tenu des moyens de transport existants ;
- harmoniser au mieux le secteur de chaque collège avec celui des écoles pour assurer des continuités pédagogiques entre le primaire et le secondaire.

Dans le Bas-Rhin, la situation est contrastée selon les territoires. Si le nombre de places disponibles en collège public s'établit au total à 8 400 en 2017, sur l'EMS ce chiffre s'élève à 3 437.

Le périmètre de l'EMS est toutefois impacté par l'accélération urbaine, et ces projets urbains amèneront le nombre des collégiens à la hausse, notamment à partir de 2026 selon les projections (de l'ordre de 300 collégiens supplémentaires en 2026 et à nouveau 100 collégiens supplémentaires en 2030). Enfin, le nombre de collégiens a progressé sensiblement sous l'effet de l'accueil de mineurs non accompagnés (MNA) dans les établissements scolaires (de l'ordre de 400 ces 3 dernières années).

Il est donc proposé d'engager une évaluation de la carte scolaire actuelle pour anticiper les adaptations éventuellement rendues nécessaires par les évolutions démographiques et l'accélération de l'urbanisation.

#### b) Le cadre de l'évaluation et de l'adaptation de la carte scolaire

Il est proposé que le Département engage une évaluation de la carte scolaire afin d'anticiper les évolutions socio-démographiques et urbaines et ainsi permettre l'affectation optimales des collégiens dans les établissements scolaires.

Il est proposé que cette évaluation tienne notamment compte des places disponibles, et de l'évolution des exigences de l'Etat dans le cadre du classement des établissements en réseau d'éducation prioritaire (REP) qui limite les classes à 24 élèves au lieu de 30. A ce jour, 11 collèges sont classés en REP dont 9 sur le périmètre de la Ville de Strasbourg. Les dispositions relatives à l'Education prioritaire doivent être révisées par l'Etat dans les mois qui viennent pour entrer en vigueur à la rentrée 2019.

Elle devra tenir compte enfin des projets urbains à venir, notamment pour ce qui concerne l'EMS et plus précisément à l'est de la ville de Strasbourg où ces projets devraient avoir le plus d'impacts.

Selon les résultats de cette évaluation, plusieurs mesures pourront être engagées la modification de périmètre géographique de recrutement d'un collège (adaptation à la marge) ou l'expérimentation de secteurs multi-collèges (adaptation plus profonde).

D'autres portant sur le fonctionnement ou la restructuration d'un établissement :

- Optimisation de l'utilisation des salles de classes pour desserrer des tensions éventuelles, sans modifier la carte scolaire ;
- Extensions/restructurations lourdes de collèges (par exemple création d'une demi-pension), voire création d'un nouveau collège si nécessaire, notamment sur le périmètre strasbourgeois.

Pour guider cette démarche d'évaluation et d'adaptation éventuelle de la carte scolaire et des mesures afférentes (organisation, extension, construction...), il est proposé que les finalités et les principes suivants soient retenus pour favoriser :

- l'épanouissement et la réussite scolaire par un environnement positif ;
- l'égalité des chances pour faire du parcours éducatif un choix par le collégien : la carte scolaire doit tenir compte de la disponibilité des options éducatives et d'une offre éducative variée ;
- la mixité sociale : dans la mesure du possible, le collège doit constituer un lieu permettant la mixité sociale en scolarisant des élèves de catégories socio-professionnelles différentes.

Il est proposé que cette évaluation soit menée par les services du Département en articulation avec les services de l'Education nationale (DASEN-Etat). Les propositions d'adaptations et d'évolutions de carte scolaire qui seraient rendues nécessaires seront élaborées de manière concertée et co-construite avec les élus, les collèges, les familles, les enseignants, les associations contribuant à la réussite éducative ...

Les propositions d'adaptations et d'évolution éventuelles de la carte scolaire feront l'objet d'un examen par l'Assemblée plénière du Conseil Départemental. Elles pourront être complétées par des mesures d'accompagnement utiles, tel que Projet Educatif Partagé et Solidaire (PEPS), investissements complémentaires...

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :*

- *d'adopter une programmation pluriannuelle d'investissement complémentaire pour les collèges publics et privés, sur la période 2018-2021, conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération ;*
- *du principe de réalisation d'une évaluation de la carte scolaire, dans une préoccupation d'épanouissement des collégiens, d'égalité des chances et de mixité sociale ;*
- *de donner délégation à la Commission permanente pour approuver les projets de restructuration du collèges Katia et Maurice KRAFT à Eckbolsheim, du collège Solignac à Strasbourg, ainsi que de la demi-pension du Collège Foch selon les études qui restent à mener.*

Strasbourg, le 13/06/18

Le Président,



Frédéric BIERRY

